

À l'attention des membres de l'ACTA :

Veillez prendre un moment pour lire les obligations des membres de l'ACTA, les signer et les envoyer dans le cadre de votre processus de renouvellement de l'adhésion à l'ACTA pour 2021. Vous trouverez la liste complète du Code de déontologie de l'ACTA, du Code des meilleures pratiques de l'ACTA et du Code de conduite de l'ACTA à l'adresse suivante : www.actafr.ca sous l'onglet Adhésion.

Obligations des membres de l'ACTA

En tant que membre de l'ACTA, vous vous engagez à :

- a) respecter les lois et les règlements fédéraux et provinciaux qui s'appliquent à votre entreprise et, en particulier, à obtenir et à conserver les permis ou les autorisations nécessaires à son exploitation;
- b) vous conformer au Code d'éthique de l'ACTA;
- c) vous conformer au Code des meilleures pratiques de l'ACTA (s'applique aux membres agents de voyages détaillants, certifiés et indépendants);
- d) vous conformer au Code de conduite de l'ACTA régissant les relations entre les membres de l'ACTA;
- e) payer promptement vos cotisations d'adhésion à l'ACTA;
- f) répondre rapidement aux demandes de l'ACTA concernant des informations que l'ACTA pourrait raisonnablement exiger aux fins de l'adhésion ou pour permettre à l'ACTA de répondre ou de faire face à une plainte ou à un différend vous concernant;
- g) vous conformer à toute demande ou à tout avis raisonnables de l'ACTA en vertu des règlements administratifs.

Lisez attentivement et signez ce qui suit :

Pour les membres détaillants et alliés – Nos employés connaissent les obligations des membres de l'ACTA, les comprennent et acceptent de les respecter.

Pour les membres certifiés – Je connais les obligations des membres de l'ACTA, je les comprends et je promets de les respecter.

Signature : _____

Date : _____

Nom de l'entreprise : _____

ABONNEZ-VOUS À @ACTAcanada et @actaquebec

L'ACTA a été très active sur les réseaux sociaux pour vous aider dans vos efforts en fournissant des messages de voyage inspirants pour faire connaître les avantages de travailler avec un agent de voyages. Découvrez à quel point il est facile d'utiliser ces publications pour votre propre usage. <http://www.actafr.ca/>